

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le jeudi 21 décembre 2023 à 16 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Sandra El-Helou, David De Cotis, Paolo Galati et Vasilios Karidogiannis sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

À la demande de la présidente du conseil, la greffière adjointe mentionne que les avis de convocation ont été valablement notifiés à tous les membres du conseil par un moyen technologique.

CM-20231221-1241

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13094

La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13094 modifiant le Règlement L-13044 concernant le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-6477)

CM-20231221-1242

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13096



La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13096 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-6476)

CM-20231221-1243

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13097

La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13097 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-6478)



À 16 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe